

**PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 AOUT 2025 A 19H30
(DATE DE CONVOCATION : 21 AOUT 2025)**

Présents : Nathalie BERTILLON, Céline COPUR, Christine GAVAND TUPINIER, Alain GROSDÉMANGE, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Yves LAPLACETTE, Monique LEMAIRE, Emanuela PALHEIRO, Patrick PARISE

Excusé : Michael LEGRAND

Absent : /

Secrétaire : Christine GAVAND TUPINIER

Ordre du jour

0. Approbation du précédent procès-verbal
1. Gestion du bar / restaurant « Le relais des Monts »
2. Délibération ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes)
3. Cimetière : relevé de tombes
4. Rénovation complexe communal : exonération des pénalités de retard
5. Aire de jeux : présentation de devis et décision
6. ONF : Proposition des coupes de bois pour 2026 et 2028
7. CR des décisions prises en application de l'article L2122-22-4° du CGCT
8. Informations et questions diverses

0- Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

1- Gestion du bar / restaurant « Le relais des Monts »

Monsieur le Maire rappelle que la gestion du bar / restaurant devait être confiée à un professionnel avec les prestations obligatoires suivantes : bar – restaurant – portage de repas et dépôt de pain. A partir de ces éléments, la commission dite « Arlette » a proposé aux élus, parmi les candidatures déposées, celle de Monsieur Karl ALVES, traiteur restaurateur installé à Chevannay et à Commarin.

Monsieur le Maire invite Monsieur ALVES, présent, à présenter aux élus son projet pour Corcelles-les-Monts.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal accepte de confier à Monsieur ALVES la gérance du « Relais des Monts » à l'unanimité des présents.**

2- Délibération ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes)

Monsieur le 1^{er} Adjoint fait l'historique des études de gestion effectuées par la société TECTA depuis plusieurs années. Monsieur le Maire fait part de la visite de la DREAL sur le site de l'ISDI en vue de sa fermeture administrative. Afin de répondre à la demande de la DREAL souhaitant connaître la destination finale du site, il est indiqué que le retour à la nature sera assuré. Il est précisé que dans le cadre de la validation des zones d'énergies renouvelables le plateau d'environ 0,5 hectare pourrait recevoir un projet de stockage d'électricité.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal valide le retour à la nature du site et la possibilité de stocker de l'électricité en cas de présentation d'un projet.**

3- Cimetière : relevé de tombes

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée que la concession de Madame Juliana HAWANCZAK, emplacement 109 au cimetière des Escragnottes, n'a pas été renouvelée depuis 2018 et se trouve en état d'abandon. Il est proposé au conseil municipal de procéder au relevage de la tombe.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.**

4- Rénovation complexe communal : exonération des pénalités de retard

Le service de gestion comptable informe la municipalité que suite aux travaux de rénovation du complexe communal, 2 entreprises (REBOUL et PUGET) seraient susceptibles d'être pénalisées pour des retards dans la présentation de leur décompte général définitif (DGD).

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide d'exonérer les entreprises citées des pénalités de retard, par 09 voix Pour et 01 Abstention (Yves LAPLACETTE, 1^{er} Adjoint chargé des finances).**

5- Aire de jeux : présentation de devis

L'un des équipements de l'aire de jeux concernant les jeunes enfants est déclaré dangereux par la société APAVE lors de la dernière vérification périodique. Monsieur le Maire propose de remplacer cet équipement ancien par une structure équivalente et de compléter les équipements existants par une petite structure à ressort.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer commande dans la limite de 14 500€ HT.**

6- ONF : Proposition des coupes de bois pour 2026 et 2028

L'ONF propose que la parcelle n°15 soit délivrée pour les affouages 2025/2026 et que la parcelle n°11 prévue à la coupe en 2026 soit reportée à l'année 2028.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité les dates proposées.

7- CR des décisions prises en application de l'article L2122-22-4° du CGCT

Monsieur le Maire informe le Conseil des dépenses qu'il a effectuées en application de cet article :

Achat immeuble commercial PETIT	233 300.73 € TTC
Mise aux normes chaudière bar/resto	398.32 € TTC
Formalisation dossier pour travaux bar/resto	3 360.00 € TTC
Licence IV	15 480.00 € TTC
Rénovation complexe communal	66 690.93 € TTC
Renaturation du parc communal	98 898.00 € TTC
2 écrans PC + support écran double	214.97 € TTC
Radiateur à inertie/logt 5D rue Camp César	456.50 € TTC
Pose volet roulant/logt 5A rue Camp César	1 034.00 € TTC
Panneaux Interdit stationnement à la biblio	222.00 € TTC
Pose prises illuminations de Noël	2 607.53 € TTC
Motobineuse	334.90 € TTC

Le Conseil Municipal a pris acte.

8- Information et questions diverses

- Renaturation du parc communal : la demande de subvention n'a pas été retenue par l'Etat dans le cadre de la DETR
- Information concernant le patrimoine historique de la commune : une chape rouge (vêtement liturgique) est actuellement déposée au musée d'Art sacré dans le cadre d'une convention signée en 2001
- Point sur l'ensemble des travaux effectués sur la voirie
- Point sur la mise en conformité et les travaux de rénovation du bâtiment pour « Le relais des Monts ». Les coûts engendrés s'élèvent, à ce jour, à 88 373€ HT
- Information sur la tenue de Golden Coast Festival

Séance levée à 21h35

**Le Maire,
Gérard HERRMANN**

La Secrétaire,